Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20261008-2026_61-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE LE HAUT CORLAY**

**Département des Côtes d'Armor**

**Séance du 8 octobre 2026**

| Date de la convocation |
|---|
| 02/10/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| 02/10/2026 |

| Nombre de membres |
|---|
| En exercice : 13 |
| Votants : 13 |

| A l'unanimité |
|---|
| Pour : 13 |
| Contre : 0 |
| Abstentions : 0 |

| *Réf* | 2026-61 |
|---|---|

L'an 2026, le 8 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

**Présents :** Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme DANIEL Aurélie ; Mme LE TEXIER Jacqueline ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme LE GALL Mélanie donne pouvoir à Mme PALARIC Estelle

**Secrétaire de séance :** Mme Aurélie DANIEL

**Objet de la délibération : Lotissement Résidence les vergers – Cession lot – Parcelle ZM 398**

*VU le Code général des collectivités territoriales,*

*Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 mai 2011 relative à la création du lotissement communal Résidence les Vergers ;*

*Vu la délibération n°2015-26 du Conseil municipal en date du 2 avril 2015 relative à la détermination du prix de vente des lots de la Résidence les Vergers ;*

*Vu la délibération n°2024-51 du Conseil municipal en date du 8 novembre 2024 relative à la division du lot 15 en 5 parcelles ;*

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du lotissement communal Résidence les Vergers, il est proposé de procéder à la vente de la parcelle cadastrée ZM 398 d'une superficie de 578 m² après arpentage.

Cette parcelle sera vendue à 10€/m² à Madame CORBEL Vanessa, soit 5 780 € TVA incluse.

Il est précisé que l'ensemble des frais liés à la viabilisation des parcelles (réseaux, raccordements, branchements et aménagements nécessaires) sera intégralement supporté par la commune.

Les frais de notaire liés à l'acquisition de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE la vente de la parcelle ZM 398 d'une superficie de 578 m² à Madame CORBEL Vanessa au prix de vente de 10€/m², soit 5 780 € TVA incluse ;**

**PRÉCISE que les frais de notaire liés à l'acquisition de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur ;**

**AUTORI le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY (Côtes-d'Armor)